

il faudrait, je suppose, le prendre de leur côté. S'il était libéral, il le critiquerait et ils entraveraient son action. Ils voudraient nommer eux-mêmes le commissaire. Autrement, il ne serait pas bon.

D'après l'honorable député de Terrebonne, Pagé et Champagne sont des fraudeurs, donc mon honorable ami de Richelieu doit, d'après lui, être coupable. Quel beau raisonnement! Quelle belle logique! Si on avait pu prouver quelque chose, ce serait bien différent. Mais il n'y a rien au dossier contre M. Lanctôt. D'après le député de Terrebonne, Champagne et Pagé seraient des voleurs qui ont livré des marchandises des magasins de la Marine à Sorel au député de Richelieu. Il paraît qu'ils ont fait construire une cabane à chien, peinturé une voiture et creuser un canal d'égoût.

C'est effrayant, une cabane à chien! Il paraît qu'une voiture a été peinturée! Imaginez-vous un tel scandale rappelant ceux du pont Curran, du bassin Louise et McGreevy. Ces messieurs de l'opposition ont tant vécu dans les scandales qu'ils ne rêvent qu'à cela. Mais c'est à raison même de ces scandales qu'ils sont descendus du pouvoir. C'est sous le coup du mépris de l'opinion publique qu'ils ont dû abandonner le pouvoir. Ils crient aujourd'hui au scandale. Ils ne devraient pas le faire, car jamais ils ne trouveront rien pouvant égaler ce qu'ils ont fait.

L'honorable député de Terrebonne a avoué qu'en soit tout ces prétendus scandales n'étaient rien, mais que la question de principe était très importante. Ils ont des principes, ces messieurs! Oui, le principe de revenir au pouvoir le plus tôt possible, mais ils n'y reviendront pas de sitôt. On en verra des principes alors! Mais on les dénoncera vos principes.

C'est bien ennuyant d'être dans l'opposition quand on est habitué au pouvoir, mais que ces messieurs se consolent, car ils en ont pour 15 ans au moins à rester dans l'opposition. Le public ne leur pardonnera que lorsque ceux qu'il a connus seront disparus et que d'autres auront pris leur place.

Le député de Terrebonne a lu un grand nombre d'affidavit. Il est facile d'avoir un affidavit ex parte, que nous prenons dans l'ombre. Mais, monsieur l'Orateur, on ne peut pas examiner le passé de qui que ce soit sans qu'il soit entendu. Les plus grands criminels ont le droit de dire à leurs accusateurs, formulez vos plaintes, venez me rencontrer devant la justice; mais, ex parte, vous pourriez accumuler des volumes de choses contre moi qui n'auraient pas leur raison d'être. Et on viendrait les mentionner devant le Parlement, lorsque ces choses-là ont été niées!

Il me semble, monsieur l'Orateur, que j'ai répondu catégoriquement aux honorables députés de la gauche. Je n'ai rien laissé sans réponse. J'ai noté avec soin

M. LAFORTUNE.

ce qui a été dit. J'ai d'abord constaté leurs contradictions, leur défaut d'entente. Quand on est dans le vrai, on s'accorde. La vérité est une et indivisible. Je constate donc leur défaut d'entente et de cohésion; leur défaut de sincérité. J'en ai la preuve dans les dernières paroles du député de Terrebonne; ce n'est pas M. Lanctôt qui est le coupable; mais si nous faisons tant de tapage, c'est parce que nous n'avons pas obtenu l'enquête que nous demandions. Le député de Richelieu va être exonéré de tout blâme, il retournera chez lui la tête haute. Mais je dis à ces messieurs, avez-vous le droit de rire, de ricaner sur l'honneur et la réputation d'un de vos collègues? Demain vous le rencontrerez et vous serez les premiers à lui tendre la main.

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant au député de Champlain, qui est l'auteur immédiat et direct de tout le dommage qui a été fait à cet homme: vous ne vivrez jamais assez vieux pour réparer ce mal, et vous en porterez la responsabilité. Il apprendra que le mal que l'on fait aux autres souvent retombe sur les nôtres, et s'il ne paie pas lui-même, les siens paieront sa dette, car la dette qu'il a contractée vis-à-vis de cette famille est immense, il ne pourra peut-être jamais la payer.

Je laisse le savant député sous cette réflexion, et quant à nous, de notre côté, nous ferons notre devoir.

M. E. PAQUET (L'Islet) (texte): Monsieur le président, l'honorable député de Montcalm (M. Lafortune) a revendiqué pour ainsi dire le monopole de la sincérité et du patriotisme. En cela il se trompe grandement, et pour ma part je vais essayer d'examiner cette question suivant les dictées de ma conscience comme député et comme citoyen.

Mais à cette phase des débats, je ne puis avoir la pensée de reprendre la discussion dans son ensemble et de faire une revue générale des faits de cette triste cause. Je demande seulement à la Chambre la permission de lui soumettre quelques observations et de protester avec la plus vive énergie contre le rapport de la majorité des membres de la commission des privilèges et élections.

Le 6 mars 1911, M. P. E. Blondin, député de Champlain, déclarait à la Chambre des communes qu'il avait lieu de croire que des travaux de peinture et de vernissage avaient été exécutés par les employés et avec les matériaux du département de la Marine, à Sorel, au profit de M. A. Lanctôt, député de Richelieu. L'accusation comportait que dans l'exécution de ces travaux il y avait eu irrégularité, abus, fraudes, malversation. D'après ces accusations, l'honorable député de Richelieu a fait illégalement travailler pour lui et